TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Entreprises/Lycée : un avenir commun

Le versement de votre taxe d'apprentissage nous permet d'améliorer la qualité de nos formations, moderniser nos équipements et développer de nouveaux projets.

▶ Le Lycée Rabelais est habilité à percevoir les 13% pour les formations suivantes :

CAP	BAC PRO	BAC TECHNO	BTS
MÉTALLIER	**AGOrA** Assistance à la Gestion des ORganisations et de leurs ActivitéS	**STI2D** Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable	**CG** Comptabilité Gestion
PSR Production et Service en Restaurations (rapide, collective, cafétéria)	**MSPC** Maintenance des Systèmes de Production Connectés	**STMG** Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	**NDRC** Négociation et Digitalisation de la Relation Client
ATMFC Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	**MELEC** Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés		
Mention Complémentaire			
AIDE A DOMICILE			

▶ Effectuez votre versement avant le 31 mai 2022

Contact
Stéphane BAUERLE - DDFPT
Tél : 02-51-69-24-80
stephane.bauerle@ac-nantes.fr